

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 03 juin 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : Lundi 27 Mai 2024.

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 3
Élus présents : 26	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

Secrétaire de séance : M. Pierre SIMON, Conseiller Municipal

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Fanny GOURDIN, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à M. SCHNEIDER Pierre, Adjoint au Maire.

M^{me} Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Absent sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

30/2024 – VNF : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
STANDARD

En date du 21 Juin 2019, la commune de Souffelweyersheim a signé une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial standard avec les Voies Navigables de France (VNF), établissement public administratif de l'Etat pour une durée de 5 années, dont l'échéance est arrivée à terme le 31 décembre 2023.

Cette occupation concerne une partie du domaine public fluvial, canal de la Marne au Rhin, en vue d'accueillir les plaisanciers selon les conditions définies par le projet de convention nouvellement établi par VNF, joint en annexe pour une durée de 5 années, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial standard n° 71241800165 signée en date du 1^{er} janvier 2019 arrivant à échéance le 31 décembre 2023 ;

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial standard établi par VNF joint en annexe ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- *Les dispositions du projet de convention temporaire du domaine public fluvial standard joint en annexe*

AUTORISE le Maire ou son représentant :

- *à signer la convention temporaire du domaine public fluvial standard n° 71242400006 avec les Voies Navigables de France (VNF) consentie pour une durée de 5 années, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.*

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 05 juin 2024



Le Secrétaire de séance,

Pierre SIMON



Le Maire,

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **05 JUIN 2024**